Démarche : CALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'ANIMAUX SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DÉGÂTS DU 1 JUILLET 2024 AU 30 JUIN 2025 Organisme : Service Eau et Biodiversité Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** Vous avez récemment effectué des tirs à poste fixe d'espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Vous êtes invité à compléter le compte rendu de cette opération par l'intermédiaire du formulaire joint. L'absence de retour de ce compte rendu conduira à l'impossibilité de déclarer une nouvelle opération de tir à poste fixe et expose à de possibles sanctions administratives. 1. Informations du bénéficiaire de l'autorisation préfectorale Nom Nom du bénéficiaire de l'autorisation préfectorale **Prénom** Numéro de l'autorisation préfectorale de destruction à tir d'espèces d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts

## 2. Bilan des opérations de destruction à tir des espèces pour lesquelles vous avez eu l'autorisation

Numéro de l'autorisation préfectorale (à reprendre sur votre autorisation préfectorale) et non le numéro attribué par la

Les communes de prélèvement doivent être UNIQUEMENT celles pour lesquelles vous avez été autorisé.

3 communes de prélèvement sont prévues par espèce.

démarche simplifiée pour votre compte-rendu.

Pour toute information supplémentaire, merci de compléter la case "commentaires" en fin de formulaire avec les éléments attendus.

Cochez oui pour TOUTES les espèces pour lesquelles vous avez été autorisé, même si vous n'avez ni prélèvements ni dégâts à déclarer.

Rapportez-vous à l'autorisation préfectorale délivrée.

Vous devez établir le bilan pour chaque espèce autorisée, même en l'absence de prélèvements ou de dégâts.

#### 2.1. RENARD

Avez-vous été autorisé à tirer le RENARD ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
COMMUNE N° 1 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)
Commune n° 1 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)
Nombre de renards prélevés sur la commune n° 1 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)
Nombre de renards prélevés présentant des symptômes de "gale sarcoptique" sur la commune n° 1 (Mettre 0 en l'absence de renards prélevés présentant des symptômes de "gale sarcoptique")
COMMUNE N° 2 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)
Commune n° 2 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)
Nombre de renards prélevés sur la commune n° 2 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)
Nombre de renards prélevés présentant des symptômes de "gale sarcoptique" sur la commune n° 2 (Mettre 0 en l'absence de renards prélevés présentant des symptômes de "gale sarcoptique")

## COMMUNE N° 3 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)

#### Commune n° 3 de prélèvement

(Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)

CALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'AI	NIMAUX T
Nombre de renards prélevés sur la commune n° 3 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)	_
Nombre de renards prélevés présentant des symptômes de "gale sarcoptique" sur la commune n° 3 (Mettre 0 en l'absence de renards prélevés présentant des symptômes de "gale sarcoptique")	7
DÉGÂTS SUR ÉLEVAGE AVICOLE	_
Avez-vous été autorisé à tirer le RENARD pour protéger un élevage avicole ? Cochez la mention applicable Oui	
Non	
ESPECE 1 impactée par des dégâts  Exemples : poussins, poulets de chair, canards, pintades, œufs,	7
Nombre de volailles ou œufs détruits (Espèce n° 1)	_
(de l'espèce nº 1 impactée par des dégâts)	7
Montant estimé de la perte, en euros (Espèce n° 1) (de l'espèce n° 1 impactée par des dégâts)	_
ESPECE 2 impactée par des dégâts  Exemples : poussins, poulets de chair, canards, pintades, œufs,	٦
Nombre de volailles ou œufs détruits (Espèce n° 2) (de l'espèce n° 2 impactée par des dégâts)	_
	]
Montant estimé de la perte, en euro (Espèce n° 2) (de l'espèce n° 2 impactée par des dégâts)	7
2.2. CORBEAU FREUX	_
Avez-vous été autorisé à tirer le CORBEAU FREUX ? Cochez la mention applicable	
Oui  Non	

## COMMUNE N° 1 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)

Commune n° 1 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)
Nombre de corbeaux freux prélevés sur la commune n° 1 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)
CULTURE 1 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts
CULTURE 2 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts
AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures exemple : 1 bâche de silo
Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS)
2000

COMMUNE N° 2 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)

Commune n° 2 de prélèvement Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)
lombre de corbeaux freux prélevés sur la commune n° 2 Mettre 0 en l'absence de prélèvement)
EULTURE 1 concernée par des dégâts xemple : maïs, blé, lin nettre RAS en l'absence de dégâts
urface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) nettre 0 en l'absence de dégâts
lontant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) nettre 0 en l'absence de dégâts
ULTURE 2 concernée par des dégâts xemple : maïs, blé, lin nettre RAS en l'absence de dégâts
urface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) nettre 0 en l'absence de dégâts
Iontant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) nettre 0 en l'absence de dégâts
UTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures xemple : 1 bâche de silo
Iontant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS)
COMMUNE N° 3 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)
Commune n° 3 de prélèvement Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)

Nombre de corbeaux freux prélevés sur la commune n° 3 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)
CULTURE 1 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts
CULTURE 2 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts
AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures exemple : bâche de silo mettre RAS en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) mettre 0 en l'absence de dégâts
Adresse de l'ELEVAGE AVICOLE le cas échéant
Espèce impactée par des dégâts  Exemples : poussins, poulets de chair, canards, pintades, œufs
Nombre de volailles ou œufs détruits

CALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'AN	IIMAUX SUSCEPT
Montant estimé de la perte de volailles ou oeufs, en euros	
2.3. CORNEILLE NOIRE	
Avez-vous été autorisé à tirer la CORNEILLE NOIRE ?  Cochez la mention applicable  Oui	
□ Non	
COMMUNE N° 1 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)	
Saisir le nom ou le code postal de la commune (code postal de la commune nouvelle, si votre commune a commune nouvelle) et sélectionner le nom dans le menu déroulant.	intégré une
Commune n° 1 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)	
Nombre de corneilles noires prélevées sur la commune n° 1 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)	
CULTURE 1 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts	
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
CULTURE 2 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin	
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2)	
mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	

## AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures exemple: bâche de silo... Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) mettre 0 en l'absence de dégâts COMMUNE N° 2 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune) Commune n° 2 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle) Nombre de corneilles noires prélevées dans la commune n° 2 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement) CULTURE 1 concernée par des dégâts exemple: maïs, blé, lin... mettre RAS en l'absence de dégâts Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts CULTURE 2 concernée par des dégâts exemple: maïs, blé, lin... mettre RAS en l'absence de dégâts Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts

CALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'ANIMAUX SUSCEPT

AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures

exemple: 1 bâche de silo ...

CALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'AN	IIMAUX SUSCEPT 
Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS)	 
COMMUNE N° 3 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)	
Commune n° 3 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)	
Nombre de corneilles noires prélevées dans la commune n° 3 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)	 
CULTURE 1 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts	
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
CULTURE 2 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts	
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures exemple : 1 bâche de silo mettre RAS en l'absence de dégâts	

CALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'ANIMAUX SUSCE Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) mettre 0 en l'absence de dégâts
DÉGÂTS SUR ÉLEVAGE AVICOLE
Si vous avez été autorisé à prélever de la corneille noire pour protéger un élevage avicole, veuillez compléter le champ ci-après en indiquant l'adresse complète de l'élevage avicole concerné par les dégâts
ESPECE 1 impactée par des dégâts exemples : poussins, poulets de chair, canards, pintades, œufs mettre RAS en l'absence de dégâts
Nombre de volailles ou œufs détruits (espèce 1) mettre 0 en l'absence de dégâts
Montant estimé de la perte, en euros (espèce 1) mettre 0 en l'absence de dégâts
exemples : poussins, poulets de chair, canards, pintades, œufs mettre RAS en l'absence de dégâts
Nombre de volailles ou œufs détruits (espèce 2) mettre 0 en l'absence de dégâts
Montant estimé de la perte, en euros (espèce 2) mettre 0 en l'absence de dégâts
2.4. ÉTOURNEAU SANSONNET
culture concernée - surface estimée - perte en euros - bâche de silo - montant en euros - etc Exemple : blé 2 ha 300 euros - bâche de silo 100 euros
Avez-vous été autorisé à tirer l'ÉTOURNEAU SANSONNET ? Cochez la mention applicable Oui
□ Non
COMMUNE N° 1 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette

commune)

10 / 26

	nouvelle)
Nombre d'étourneaux sansonnets prélevés sur la commune n° 1 Mettre 0 en l'absence de prélèvement)	
CULTURE 1 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts	
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
exemple : maïs, blé, lin	
exemple : maïs, blé, lin	
exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts  Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2)	
exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts  Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2)	
exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts  Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts  Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2)	
exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts  Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts  Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2)	
exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts  Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts  Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts  AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures exemple : 1 bâche de silo	
CULTURE 2 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts  Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts  Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts  AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures exemple : 1 bâche de silo mettre RAS en l'absence de dégâts	

# COMMUNE N° 2 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)

#### Commune n° 2 de prélèvement

(Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)

mbre d'étourneaux sansonnets prélevés sur la commune n° 2	
ettre 0 en l'absence de prélèvement)	
LTURE 1 concernée par des dégâts emple : maïs, blé, lin	
ettre RAS en l'absence de dégâts	
face impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) ettre 0 en l'absence de dégâts	
entant estimatif des dégâts, en euros (culture 1)	
ettre 0 en l'absence de dégâts	
LTURE 2 concernée par des dégâts emple : maïs, blé, lin ettre RAS en l'absence de dégâts	
face impactée par les dégâts, en hectares (culture 2)	
ettre 0 en l'absence de dégâts	
entant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) ettre 0 en l'absence de dégâts	
TRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures emple : 1 bâche de silo ettre RAS en l'absence de dégâts	
the NAS en l'absence de degats	
entant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) ettre 0 en l'absence de dégâts	
OMMUNE N° 3 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur ce ommune)	tte
mmune n° 3 de prélèvement votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nou	velle)

Mombre d'étourneaux sansonnets prélevés sur la commune n° 3 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)
CULTURE 1 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts
CULTURE 2 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts
Montont estimatif des décâte en ouves (oulture 2)
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts
AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures exemple : 1 bâche de silo mettre RAS en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) mettre 0 en l'absence de dégâts
2.5. FOUINE
Avez-vous été autorisé à tirer la FOUINE ? Cochez la mention applicable Oui
□ No.

COMMUNE N° 1 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette

Commune n° 1 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)
Nombre de fouines prélevées sur la commune n° 1 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)
Nature des dégâts matériels dus à la fouine exemple : laine de verre mettre RAS en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros mettre 0 en l'absence de dégâts
COMMUNE N° 2 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)
Commune n° 2 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)
Nombre de fouines prélevées sur la commune n° 2 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)
Nature des dégâts matériels dus à la fouine exemple : laine de verre mettre RAS en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros mettre 0 en l'absence de dégâts
COMMUNE N° 3 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)
Commune n° 3 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)

Nombre de fouines prélevées sur la commune n° 3

(Mettre 0 en l'absence de prélèvement)

CALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'AN	IIMAUX SUSCEP 
Nature des dégâts exemple : laine de verre mettre RAS en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros mettre 0 en l'absence de dégâts	
DÉGÂTS SUR ÉLEVAGE AVICOLE	
Si vous avez été autorisé à prélever de la fouine pour protéger un élevage avicole, veuillez compléter le chen indiquant l'adresse complète de l'élevage avicole concerné par les dégâts	namp ci-après
ESPECE 1 impactée par des dégâts exemples : poussins, poulets de chair, canards, pintades, œufs mettre RAS en l'absence de dégâts	
Nombre de volailles ou œufs détruits (espèce 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimé de la perte, en euros (espèce 1)	
mettre 0 en l'absence de dégâts	
exemples : poussins, poulets de chair, canards, pintades, œufs mettre RAS en l'absence de dégâts	I
Nombre de volailles ou œufs détruits (espèce 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimé de la perte, en euros (espèce 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
2.6. PIE BAVARDE	
Avez-vous été autorisé à tirer la PIE BAVARDE ?  Cochez la mention applicable  Oui	

# COMMUNE N° 1 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)

Commune n° 1 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune r	nouvelle)
Nombre de pies bavardes prélevées sur la commune n° 1 Mettre 0 en l'absence de prélèvement)	
CULTURE 1 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts	
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
CULTURE 2 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts	
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures exemple : 1 bâche de silo	
mettre RAS en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) mettre 0 en l'absence de dégâts	

# CALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'ANIMAUX SUSCEPT **COMMUNE N° 2 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)**

Commune n° 2 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)
Nombre de pies bavardes prélevées sur la commune n° 2 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)
CULTURE 1 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts
CULTURE 2 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts
AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures exemple : 1 bâche de silo mettre RAS en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) mettre 0 en l'absence de dégâts

COMMUNE N° 3 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette

<b>Commune n° 3 de prélèvement</b> (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune r	nouvelle)
Nombre de pies bavardes prélevées sur la commune n° 3 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)	
CULTURE 1 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts	
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
CULTURE 2 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts	
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures exemple : 1 bâche de silo mettre RAS en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) mettre 0 en l'absence de dégâts	

## **DÉGÂTS SUR ÉLEVAGE AVICOLE**

Si vous avez été autorisé à prélever de la pie bavarde pour protéger un élevage avicole, veuillez compléter le champ ci-

CALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'ANIM après en indiquant l'adresse complète de l'élevage avicole concerné par les dégâts	AUX SUS
exemples : poussins, poulets de chair, canards, pintades, œufs mettre RAS en l'absence de dégâts	
Nombre de volailles ou œufs détruits (espèce 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimé de la perte, en euros (espèce 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
exemples : poussins, poulets de chair, canards, pintades, œufs mettre RAS en l'absence de dégâts	
Nombre de volailles ou œufs détruits (espèce 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimé de la perte, en euros (espèce 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
2.7. PIGEON RAMIER	
Avez-vous été autorisé à tirer le PIGEON RAMIER ? Cochez la mention applicable Oui	
Non	
COMMUNE N° 1 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)	
Commune n° 1 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)	
Nombre de pigeons ramiers prélevés dans la commune n° 1 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)	

CULTURE 1 concernée par des dégâts

19 / 26

CALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'AN exemple : mais, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts	IIMAUX SUSCEPT
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
CULTURE 2 concernée par des dégâts (culture 2) exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts	
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures exemple : 1 bâche de silo mettre RAS en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) mettre 0 en l'absence de dégâts	
COMMUNE N° 2 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)	
Commune n° 2 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)	
Nombre de pigeons ramiers prélevés sur la commune n° 2 (Mettre 0 en l'absence de prélèvement)	
CULTURE 1 concernée par des dégâts	

exemple : maïs, blé, lin...

mettre RAS en l'absence de dégâts

20 / 26

CALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'ANI	MAUX SUS
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) nettre 0 en l'absence de dégâts	
lontant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) nettre 0 en l'absence de dégâts	
ULTURE 2 concernée par des dégâts	
xemple : maïs, blé, lin nettre RAS en l'absence de dégâts	
urface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) nettre 0 en l'absence de dégâts	
Iontant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) nettre 0 en l'absence de dégâts	
AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures	
xemple : 1 bâche de silo	
Iontant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) nettre 0 en l'absence de dégâts	
COMMUNE N° 3 (vous devez avoir été autorisé à prélever sur cette commune)	
Commune n° 3 de prélèvement Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)	
Nombre de pigeons ramiers prélevés sur la commune n° 3 Mettre 0 en l'absence de prélèvement)	
CULTURE 1 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin nettre RAS en l'absence de dégâts	

Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 1) mettre 0 en l'absence de dégâts	
CULTURE 2 concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts	
Surface impactée par les dégâts, en hectares (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (culture 2) mettre 0 en l'absence de dégâts	
AUTRES DEGATS : dégâts agricoles autres que sur les cultures exemple : 1 bâche de silo mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) mettre 0 en l'absence de dégâts	
2.8. RAGONDIN (prélevés à tir)	
Les prélèvements de RAGONDINS ne concernent que la destruction à tir et en aucun cas les prélèvements le cadre d'opérations de piégeage. Le ragondin, espèce classée susceptible d'occasionner des dégâts, est autorisé à prélevé à tir par arrêté ministériel du 02/09/2016 sans autorisation préfectorale.	
Avez-vous prélevé des RAGONDINS ? Cochez la mention applicable Oui	
Non	
COMMUNE N° 1	
Commune n° 1 de prélèvement (Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)	

ALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'Al ombre de ragondins prélevés sur la commune n° 1 ettre 0 en l'absence de prélèvement)	NIMAUX SUSC
	]
velle culture est concernée par des dégâts ? ettre RAS en l'absence de dégâts	
rface de culture impactée par les dégâts, en hectares ettre 0 en l'absence de dégâts	٦
ontant estimatif des dégâts, en euros ? ettre 0 en l'absence de dégâts	]
	7
égâts agricoles autres que sur les cultures ettre RAS en l'absence de dégâts	٦
ontant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) ettre 0 en l'absence de dégâts	]
OMMUNE N° 2	J
ommune n° 2 de prélèvement votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)	٦
ombre de ragondins prélevés sur la commune n° 2 ettre 0 en l'absence de prélèvement)	J
	]
ulture concernée par des dégâts ettre RAS en l'absence de dégâts	
	]
rface de culture impactée par les dégâts, en hectares ettre 0 en l'absence de dégâts	
ontant estimatif des dégâts, en euros ettre 0 en l'absence de dégâts	

Dégâts agricoles autres que sur les cultures

CALVADOS-BILAN DES OPÉRATIONS DE DESTRUCTION À TIR D'ESPÈCES D'ANIM mettre RAS en l'absence de dégâts	AUX SUSCE
Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) mettre 0 en l'absence de dégâts	
2.9. RAT MUSQUÉ (prélevés à tir)	
les prélèvements de RATS MUSQUÉS ne concernent que la destruction à tir et en aucun cas les prélèvements dans le cadre d'opérations de piégeage. Le rat musqué, espèce classée susceptible d'occasionner des dégâts, est autorisé à prélevé à tir par arrêté ministériel du 02/09/2016 sans autorisation préfectorale.	
Avez-vous fait des prélèvements de RAT MUSQUÉ ? Cochez la mention applicable  Oui	
Non	
COMMUNE N° 1	
Commune n° 1 de prélèvement Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)	
Nombre de rats musqués prélevés sur la commune n° 1 Mettre 0 en l'absence de prélèvement)	
Culture concernée par des dégâts exemple : maïs, blé, lin mettre RAS en l'absence de dégâts	
Surface de culture impactée par les dégâts, en hectares mettre 0 en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros mettre 0 en l'absence de dégâts	
Dégâts agricoles autres que sur les cultures	
mettre RAS en l'absence de dégâts	
Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) mettre 0 en l'absence de dégâts	
Herrie o en Labsence de degars	

## **COMMUNE N° 2**

Commune n° 2 de prélèvement Si votre commune a intégré une commune nouvelle, renseignez le code postal de la commune nouvelle)
Nombre de rats musqués prélevés sur la commune n° 2 Mettre 0 en l'absence de prélèvement)
Culture concernée par des dégâts mettre RAS en l'absence de dégâts
Surface de culture impactée par les dégâts, en hectares mettre 0 en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros mettre 0 en l'absence de dégâts
Dégâts agricoles autres que sur les cultures mettre RAS en l'absence de dégâts
Montant estimatif des dégâts, en euros (AUTRES DEGATS) mettre 0 en l'absence de dégâts
3. Commentaires
Commentaires, prélèvements ou dégâts supplémentaires.  UNIQUEMENT si le nombre de champs prévu dans les rubriques précédentes n'est pas suffisant, en cas de prélèvement(s) ou dégât(s) supplémentaire(s) :  N'oubliez pas de mentionner, par commune : l'espèce, le nombre de prélèvement(s), le type de culture, la surface dégâts pour chaque culture, le montant estimatif des dégâts  Exemple : Epron, 10 corbeaux, maïs, 1ha, 250€
4. Observations
Observations